

Des stages ouverts à tous mais des interdits pour nos membres

Il y a une vingtaine d'années avoir une double licence était toléré, y compris au sein de notre école (par exemple FFLAB et EPA). Cela permettait d'accéder aux stages organisés tant par les fédérations que par notre école d'appartenance, voir par d'autres courants.

Puis vint l'époque où les fédérations interdirent aux pratiquants n'ayant pas de licence fédérale l'accès aux stages, afin de les inciter à s'affilier sur le champ.

Ce n'était pas une nécessité liée à une obligation d'assurance puisque tout pratiquant est forcément assuré lors de son inscription dans un club.

Cela était donc vécu comme une rétorsion.

On pourrait comprendre que certaines écoles fassent réciproquement de même en interdisant l'accès à leurs stages. Mais ce n'est généralement pas le cas puisqu'au contraire il est souvent précisé "accès à tout pratiquant pouvant justifier d'une assurance", ce qui signifie être détenteur d'une licence de toutes obédiences qui soient.

Par contre, il y a des écoles qui interdisent formellement à leurs propres membres de participer à des stages dont elles ne sont pas les organisatrices.

La fidélité à l'enseignement de son professeur fait partie de l'éthique. Nous savons également qu'une accumulation de professeurs ou de "maîtres" est contraire à une progression cohérente.

Nous avons eu connaissance de plusieurs exclusions pour ce seul motif et cela tient d'un comportement sectaire inacceptable, d'autant que ce raisonnement est à sens unique.

Certaines écoles se disant "traditionnelles" prétextent qu'on ne peut avoir qu'un seul maître et que de ce fait on ne saurait tolérer les flirts avec d'autres courants, d'autres professeurs, d'autres obédiences.

Pourquoi alors accepter "les intrus" dans leurs rangs lors de stages ?

La réponse est habile et tient une fois de plus de la pirouette : il ne s'agit pas de "stages" mais de cours itinérants...